



## Levrat Marie, Repond Brice

Une année d'abonnement à un journal pour tous les nouveaux citoyens du Canton de Fribourg

Cosignataires : 14

Réception au SGC : 23.03.22

Transmission au CE : \*24.03.22

## Dépôt et développement

### Proposition

Nous demandons au Conseil d'Etat de mettre sur pied un système légal de bon, d'une durée d'une année, pour toutes les nouvelles citoyennes et tous les nouveaux citoyens du canton qui en font la demande. Ce bon serait valable pour un abonnement, électronique ou papier, dans un journal du Canton de Fribourg, au choix de la personne concernée.

### Motivation

Le 13 février dernier, les Suisses ont dit NON à la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias. Le Canton de Fribourg, au contraire, a voté à grande majorité en faveur de cette loi (57 %). La volonté des Fribourgeoises et Fribourgeois paraît alors claire : les médias doivent être soutenus. Ils sont les porte-parole de notre démocratie, forment les citoyens du canton et éduquent les jeunes à travers divers sujets d'actualité.

L'acceptation, à Fribourg, de la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias nous amène à des réflexions cantonales. À notre sens, il est nécessaire d'inciter les jeunes à s'intéresser davantage aux actualités de la région où ils s'établissent. En outre, les médias ont un rôle d'éducation civique clair et sont le pilier de notre démocratie directe. Il apparaît alors important de les soutenir.

S'entendent par nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens, dans cette motion, les jeunes qui atteignent leur majorité. Selon les chiffres de l'Office fédéral de la statistique des dernières années, cela représente environ 3500 individus par année dans le Canton de Fribourg.

Les prix des abonnements aux différents journaux du canton varient entre 90 et 450 francs pour une année. Le bon à faire valoir pour un abonnement devrait être proposé dans la version papier ou numérique. Les journaux cantonaux à choix seraient notamment La Liberté, les Freiburger Nachrichten, La Gruyère, Der Murtenbieter, Le Messenger, le Kerzersanzeiger et La Broye.

Le Conseil d'Etat du Canton de Vaud, avec son projet de décret instituant des mesures de soutien à la diversité des médias du 4 décembre 2019, peut être pris en exemple pour la mise en œuvre de cette motion.

Le Canton de Fribourg est invité à écrire aux nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens du canton, chaque année, pour leur proposer de faire valoir ce bon auprès d'un journal de leur choix du Canton de Fribourg. Cela ne touchera dès lors que les personnes ayant un intérêt pour l'un des journaux régionaux.

---

\*date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).

Si par extraordinaire, le canton jugeait impossible de proposer directement ce bon aux personnes concernées, il conviendrait de demander aux communes de transmettre, chaque année, la liste de leurs nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens à l'Etat de Fribourg. Ainsi, la mesure pourra être mise en place.

Le projet de bon est une proposition qui vise à fidéliser la population au journal local choisi. Les effets devraient alors être apparents sur le long terme pour les journaux du canton. Une partie des individus qui en bénéficieraient resteraient certainement abonnés au journal après l'année offerte ou du moins, cela les encouragerait à s'y abonner plus rapidement une fois leur situation financière stabilisée. Cette motion incite à fidéliser de nouvelles citoyennes et nouveaux citoyens et contribue à aider les journaux locaux. Ce projet de bon aurait également un effet positif sur les jeunes du canton à qui nous faciliterions l'accès à une presse écrite cantonale de qualité. L'un des défis majeurs des médias étant de fidéliser de nouveaux clients, jeunes, cette motion relèverait parfaitement ce défi.

Cette motion a dès lors un double but : inciter les jeunes citoyennes et citoyens du Canton de Fribourg à s'intéresser davantage à l'actualité (éducation civique) et soutenir la presse écrite, en accord avec la volonté des Fribourgeois-es qui ont en majorité soutenu la Loi fédérale sur un train de mesures en faveur des médias.

---